

---

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A.G. DU 02/11/22

Nous vous informons que toutes les convocations ont été envoyées aux propriétaires par le cabinet d'huissiers.

Si vous n'avez pas reçu la vôtre, nous vous prions de :

- Vérifier dans vos spams et/ou indésirables ;
- Contacter notre secrétaire, M. Urbano, pour en demander une copie
- Son adresse : [secretaire@asltps.eu](mailto:secretaire@asltps.eu)

### **Des précisions sur quelques points soumis au vote**

Nous avons reçu des questions à propos de quelques points mis en résolutions lors de notre AG.

Nous profitons de ce rappel pour éclaircir certains éléments.

- Convention « Piscines »

Contrairement à ce que nous pouvons lire, le groupe TGA n'est pas à l'initiative d'une négociation d'une nouvelle convention « Piscines ».

Le Conseil Syndical estime qu'une négociation de ce type doit se faire dans la sérénité et surtout faire l'objet de consultations diverses. Elle ne doit surtout pas se négocier dans la précipitation au risque de ne pas être aboutie ni complète.

Donc, le Conseil vous demande juste l'autorisation de démarrer,

### **SANS ENGAGEMENT A CE STADE,**

une réflexion sur les ambitions et souhaits des propriétaires dans ce dossier important pour l'avenir de nos domaines.

- Concept « Famille »

Quant à la définition de la « Famille », le Conseil Syndical a tenté de trouver une formulation WIN-WIN avec TGA, à savoir une formule raisonnable qui permet aux propriétaires de recevoir leur famille et/ou leurs amis tout en garantissant jusqu'à fin 2025 le pourcentage de 12,5% pour les locations en régie propre.

Pour rappel, celui-ci est susceptible d'être modifié chaque année.

La formule proposée envisage de définir un quota de vingt personnes par saison dont une partie, à la marge, pourra être modifiée chaque saison. L'idée sous-jacente est que l'on ne change pas le cœur de sa famille chaque année. Il est évident que les propriétaires ne sont pas inclus dans le quota de 20 personnes

Nous rappelons qu'à partir de 2023, la haute saison touristique pendant laquelle nous pourrions accueillir nos familles se limitera à 7 semaines, tant pour les Belges que pour les Français, en vertu des nouveaux rythmes scolaires pour l'enseignement fondamental et secondaire.

Le concept « famille » a été étendu pour permettre l'accueil de personnes « hors famille » au sens propre (famille recomposée, amis, etc.).

Pour tirer vos conclusions, le conseil vous propose de réfléchir, non pas de manière théorique, mais bien empirique, sur base de votre expérience des années passées.

- Entretien des bordures

Nous recevons également des remarques à propos de la résolution n° 11 relative à l'entretien des bordures le long des maisons.

Pour rappel, cet entretien a de tous temps été sous la responsabilité des propriétaires. En 2020, année du Covid et de ses limitations de déplacement, le conseil syndical a mandaté son prestataire de services d'assurer cet entretien de manière exceptionnelle, et ce, aux frais de la collectivité. Il était essentiel de garantir la propreté des domaines dans ces circonstances particulières.

Certains ont imaginé, à tort, que ce nettoyage allait être pris en charge par la collectivité chaque année. Nous voyons donc à de nombreux endroits des

mauvaises herbes atteindre des hauteurs de 40 à 50 cms alors que les propriétaires sont bien présents dans leur propriété.

Le Conseil Syndical rappelle donc que l'élimination des mauvaises herbes poussant dans les bordures le long des chaussées doit être réalisée par les propriétaires. A défaut, l'entretien sera exécuté par la société Decalque avec l'application d'une pénalité de 100€ (objet de la résolution).

- Révision des statuts

Pour vous permettre de comparer la proposition révisée avec les anciens statuts, ceux-ci seront placés sur le drive où se trouvent tous les documents ainsi que sur le site sous l'onglet AG 22 (bien qu'ils se trouvent déjà sous l'onglet Documents/ROI et statuts)

***Vous avez des remarques ou des questions***

**[info@asltps.eu](mailto:info@asltps.eu)**

### Votre Conseil Syndical

Président : Jean Marie GODEFROID

Vice-Président : Freddy DERBAIX

Secrétaire : Carlos URBANO

Trésorier : Philippe HASTIR

Relations : Bénédicte ISTACE

Technique : Laurent MORELLE

Administrateur : Marc VIERSET

<https://asltps.eu/> Notre équipe